INTERNATIONAL

La CPI destitue son procureur Karim Khan

Administrateur LJDP — 25 July 2026 — 2 min de lecture

karim_khan_CPi

Les États parties à la Cour pénale internationale ont voté la destitution du procureur Karim Khan. Cette décision conclut une longue procédure disciplinaire ouverte après des accusations de faute grave.

Les États membres mettent fin au mandat de Karim Khan

L'Assemblée des États parties de la Cour pénale internationale a voté la destitution de Karim Khan. La décision est intervenue lors d'une réunion organisée à New York.

Le vote fait suite à la recommandation formulée en juin par l'organe de supervision de la Cour. Celui-ci avait conclu à une faute grave après une enquête interne.

Une enquête ouverte après des accusations d'inconduite sexuelle

La procédure trouve son origine dans des accusations d'inconduite sexuelle impliquant une collaboratrice de la CPI. Karim Khan a toujours rejeté ces accusations.

Les enquêteurs ont estimé que les éléments recueillis justifiaient une recommandation de destitution. Cette recommandation devait ensuite être soumise aux États parties.

Une suspension avant le vote final

Avant la décision définitive, Karim Khan avait été suspendu de ses fonctions. Cette mesure visait à préserver le fonctionnement de la Cour durant la procédure disciplinaire.

La suspension est intervenue après plusieurs mois d'investigations conduites sous l'autorité des instances compétentes.

Une institution confrontée à une crise majeure

Cette affaire plonge la Cour pénale internationale dans une crise institutionnelle sans précédent. Plusieurs observateurs soulignent les défis liés à sa gouvernance.

L'institution doit désormais assurer la continuité de ses enquêtes internationales. Elle reste engagée sur plusieurs dossiers majeurs concernant des crimes internationaux.

Karim Khan évoquait des pressions politiques

Karim Khan affirmait que les accusations pouvaient s'inscrire dans une campagne destinée à fragiliser son action. La plaignante a contesté cette interprétation.

Son mandat avait notamment été marqué par des enquêtes sur l'Ukraine, le Soudan et la situation en Palestine.

Quelles conséquences pour la CPI ?

La destitution ouvre une nouvelle étape pour la Cour pénale internationale. Les États parties devront désormais consolider la gouvernance de l'institution.

Les procédures en cours demeurent indépendantes du changement de procureur. Les enquêtes engagées devraient donc se poursuivre conformément au Statut de Rome.

Source : http://www.lejournalduphoenix.com/article/la-cpi-destitue-son-procureur-karim-khan — Le Journale du Phoenix